

Célibat des prêtres, fin de vie : le pape laisse place au débat

Un colloque organisé au Vatican jusqu'à samedi aborde le statut des prêtres, dont l'image est abîmée par les scandales d'abus sexuels

Fragilisée par l'ampleur des révélations des violences sexuelles commises par des clercs, confrontée à l'effondrement des vocations dans les pays occidentaux et à la critique du cléricisme, la figure du prêtre catholique traverse aujourd'hui une crise majeure. Les plus hautes autorités de l'Église catholique, dont le pape François, ont voulu lui porter secours en participant, jeudi 17 février, à un symposium sur le sacerdoce organisé au Vatican jusqu'à samedi. Le registre de la théologie fondamentale choisi par ses organisateurs n'a pas exclu les questions brûlantes comme celle du célibat obligatoire des prêtres, que certains, y compris de hauts prélats, souhaiteraient voir devenir facultatif.

C'est le cardinal Marc Ouellet, le préfet de la congrégation pour les évêques, qui a pris l'initiative de ce colloque. Il a reçu le soutien du pape, qui lui a prêté la grande salle Paul-VI, à l'intérieur même du Vatican, pour l'organiser en présence de quelque cinq cents personnes, essentiellement des prêtres et de nombreux évêques. Signe de l'attention portée à ce sujet, pas moins de cinq chefs de dicastères (les services de la curie romaine) devaient y participer, en plus du secrétaire d'État (le numéro deux), Pietro Parolin, qui présidera la messe de samedi.

Le cardinal Ouellet a d'emblée placé cet exercice de réflexion collective dans le contexte de « la tragédie des abus sexuels commis par des clercs ». Pour surmonter cette « crise sacerdotale de notre temps », il a jugé nécessaire de « reconstruire l'horizon global du sacerdoce » aujourd'hui marqué par « une mentalité clérical de pouvoir et une attitude de contrôle excessif de la part du clergé sur l'ensemble de la communauté ». Les organisateurs ont inscrit leur colloque dans la préparation du prochain synode des évêques qui, en 2023, à la demande du pontife argentin, portera sur la gouvernance catholique.

Dans un long discours, jeudi, François a choisi de se tenir à l'écart des « discussions interminables sur la théologie du sacerdoce » pour s'attacher à la façon de le vivre, puisant dans son expérience personnelle – « Je ne sais pas si ces réflexions sont le chant du cygne de ma vie sacerdotale », a glissé au passage l'Argentin de

85 ans. Il a évoqué les prêtres qui avaient nourri son parcours comme ceux qu'il avait « dû accompagner parce qu'ils avaient perdu le feu du premier amour et que leur ministère était devenu stérile, répétitif et vide de sens ». Il a reconnu être lui-même passé par « des moments d'épreuve, de difficulté et de désolation ». « Le célibat est un don que l'Église latine conserve, a-t-il dit, mais il est un don qui, pour être vécu comme sanctification, nécessite des relations saines, des rapports d'estime véritable [avec les autres prêtres] (...) Sans amis et sans prière, le célibat peut devenir un poids insupportable et un contre-témoignage à la beauté même du sacerdoce ».

Réflexion tous azimuts

La question du célibat obligatoire des prêtres a été relancée à l'occasion du synode sur l'Amazonie, qui s'est tenu à Rome en 2019, et avec la réflexion tous azimuts menée dans l'Église allemande. Appelée « chemin synodal », ce travail mené conjointement par les clercs et les laïcs a commencé en 2019 après un rapport dévastateur sur les abus sexuels. Le célibat des prêtres, mais aussi la participation des laïcs au choix des évêques, l'homosexualité, la contraception, l'accès des femmes au diaconat ou à la prêtrise : toutes ces questions, vues avec crainte ou hostilité à Rome, y sont travaillées et ont fait l'objet de premiers textes, dont les conclusions ne sont pas encore définitives, début février. Le processus devrait être achevé en 2023.

A cette occasion, le cardinal Reinhard Marx, archevêque de Munich, s'est prononcé le 2 février en faveur d'une levée de l'obligation de célibat pour les prêtres. « Pour beaucoup de prêtres, ce serait mieux s'ils étaient mariés », a

« Sans amis et sans prière, le célibat peut devenir un poids insupportable »

LE PAPE FRANÇOIS

affirmé ce proche conseiller du pape François, dans un entretien au quotidien *Süddeutsche Zeitung*. « Je pense que les choses telles qu'elles sont ne peuvent plus continuer ainsi », a ajouté le prélat. Un autre cardinal s'était exprimé dans ce sens quelques jours auparavant. « J'ai une très haute opinion du célibat, mais est-il indispensable ? Pourquoi ne pas avoir aussi des prêtres mariés ? », avait demandé, le 22 janvier dans *La Croix L'Hebdo*, Jean-Claude Höllerich, archevêque de Luxembourg et président de la Commission des évêques de l'Union européenne.

Le pape François a déjà dit qu'il n'était pas favorable à un célibat optionnel. « C'est personnel, mais je ne le ferai pas, c'est clair. Suis-je quelqu'un de fermé ? Peut-être. Mais je ne me sens pas de me présenter devant Dieu avec cette décision », avait-il ainsi déclaré lors d'une conférence de presse, en 2019. Après le synode sur l'Amazonie où, la même année, une majorité d'évêques s'étaient prononcés pour l'ordination d'hommes mariés dans certains cas, François n'avait pas retenu cette faculté. Cependant, en ne renouvelant pas son opposition dans son discours de jeudi, le pontife jésuite signifie en quelque sorte que le débat peut continuer à avoir lieu au sein de l'institution.

Ce « permis » de débattre semble s'étendre à d'autres sujets sensi-

bles. Comme celui de la stratégie catholique face aux projets de libéralisation de l'assistance au suicide, quand ce n'est pas de l'euthanasie, en discussion dans plusieurs pays européens. Greffée sur un projet de loi italien, la question a surgi en janvier dans un article publié par la revue jésuite *Civiltà cattolica*, qui ne paraît pas sans l'imprimatur du Vatican. Carlo Casalone, professeur de théologie morale à l'Université pontificale grégorienne et membre de l'Académie pontificale pour la vie, y défendait l'idée que, plutôt que de risquer de voir adoptée une loi allant jusqu'à autoriser l'euthanasie, l'Église catholique pourrait légitimement soutenir, comme un moindre mal, une loi plus restrictive, ne permettant qu'une assistance au suicide dans des cas encadrés, au prix d'une entorse à sa doctrine, qui rejette toute aide à mourir et défend la vie de sa conception à sa fin naturelle.

Eloignement avec la société

« Le magistère de l'Église peut-il accepter de s'engager dans ce qu'il appelle lui-même, à propos de l'avortement provoqué, une loi imparfaite » destinée à « éviter des maux plus dommageables ? », résumait dans *Le Monde* du 1^{er} février la moraliste Marie-Jo Thiel. Ce pourrait être, pour l'Église, une manière de demeurer actrice du débat public alors que, sur des sujets de ce type, les sociétés européennes s'éloignent de plus en plus de ses positions.

Une réforme du pape François est probablement destinée à renforcer la capacité du Vatican à se faire entendre sur ce type de sujet. Lundi, par le *motu proprio* (décret) *Fidem servare* (protéger la foi), le pontife argentin a restructuré la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF), l'organisme chargé de veiller au respect du dogme. Absorbée par le nombre croissant de dossiers relatifs à des abus sexuels de clercs sur mineurs, dont l'instruction lui est réservée depuis 2001, la CDF a dû quelque peu délaïsser les questions liées à la doctrine de l'Église. Sa restructuration en deux sections vise à consolider sa capacité doctrinale. Cette nouvelle section devra « favoriser des études (...) surtout face aux questions posées par le progrès des sciences et du développement de la société », précisait François. ■

CÉCILE CHAMBRAUD

Tony Anatrella, prêtre sanctionné pour abus sexuels, présent au symposium

Tony Anatrella figure parmi les participants – sans être orateur – au symposium sur le sacerdoce, organisé au Vatican. Ce prélat, qui fut longtemps une figure de référence de l'Église catholique sur les questions de sexualité des adolescents et contre l'homosexualité, était « consultant » de plusieurs organismes de la curie romaine. Il a été interdit d'exercer son ministère sacerdotal, en 2018, par l'archevêque de Paris, Michel Aupetit, à la suite d'accusations d'agressions sexuelles portées contre lui par des hommes sur lesquels il avait pratiqué une « thérapie corporelle ». Il lui est interdit d'intervenir publiquement. Le Vatican rejette toute responsabilité de la présence du prêtre, précisant que « les inscriptions sont gérées par une société italienne qui ne le connaît pas ».